

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 84-450-1934 donnant le nom du gouverneur Pierre Pascal à l'infirmérie indigène de Djibouti.

n° 84-450-1934

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

11 mai 1934

Numéro JO

n° 450 du 31/05/1934

Date du numéro

31 mai 1934

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la nécessité de distinguer les formations de l'assistance médicale indigène de Djibouti

Le Conseil d'administration entendu dans sa séance du 11 mai 1924,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— L'infirmérie indigène de Djibouti prend la dénomination de « Dispensaire Pierre Pascal », du nom de l'ancien gouverneur de la Côte française des Somalis.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la Côte française des Somalis.

CHAPON-BAISSAC.